

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

086

Novembre 2010

Architectures contemporaines en Midi-Pyrénées

L'autre cauchemar climatisé

Construire Librement - Christophe Hutin

Élections ordinales et bilan d'activités

Gymnase de Fenouillet

Dumping-pong ?



2,00 euros

ÉDITORIAL

Vincent Defos Du Rau, Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

REPLACER LES ARCHITECTES AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

Le Conseil Régional de l'Ordre renouvelé le 15 septembre dernier, s'est réengagé pour une durée de trois ans dans sa mission d'intérêt public au service de la culture architecturale et de la profession dans son ensemble.

L'arrivée de nouveaux élus souhaitant *replacer publiquement les architectes au cœur du débat public sur le cadre de vie* est, pour nous tous, l'occasion de rappeler les actions engagées par l'Ordre aussi bien que d'exprimer les nouvelles orientations du Conseil dans ce domaine.

DIFFUSION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

On n'a peut-être jamais autant parlé qu'aujourd'hui d'environnement, de cadre de vie, de développement harmonieux et économe.

Que l'architecture soit – enfin – au cœur d'un débat public, est une opportunité que nous devons saisir collectivement pour alimenter et enrichir ce débat dans toutes ses composantes.

Tout d'abord pour expliquer, décortiquer, analyser ce qui « fait architecture », ce qui « fait qualité ». Ensuite, pour renforcer nos discours, nos convictions, notre capacité à faire comprendre d'un point de vue professionnel quels en sont les enjeux.

Enfin, pour dire que nous savons bien, nous, les architectes, qu'en proposant de faire l'architecture et la ville, nous participons d'une culture civique et démocratique, d'une organisation du « mieux-vivre », fondée sur l'échange et les valeurs d'usage.

Cela structure l'ensemble de nos actions, c'est même une obligation claire de la loi de 1977 qui nous procure aussi notre meilleur mot d'ordre : « l'architecture est d'intérêt public... »

Nous disposons déjà de certains moyens pour mener à bien cette mission.

Alors que pendant des années, l'architecture n'était pas suffisamment questionnée et débattue au-delà des cercles professionnels, nos prédécesseurs du Conseil de l'Ordre et de la Maison de l'Architecture ont mené un travail de fond sur l'information et la diffusion de la culture architecturale, dont l'importance perdure aujourd'hui.

L'organisation annuelle des Rendez-Vous de l'Architecture, dont nous venons de vivre la 24ème édition, l'illustre parfaitement.

- la création du Prix Architecture Midi-Pyrénées depuis 2001,
- la mise en place de Plan Libre, journal mensuel de l'architecture Midi-Pyrénées depuis 2002,
- l'aménagement d'un lieu d'expositions et de rencontres pour les professionnels de l'architecture à L'îlot 45, rue Jacques Gamelin à Toulouse depuis 2004,

toutes ces actions ont été, et demeurent, capitales pour la diffusion de l'architecture auprès d'un public toujours plus large. Il nous appartient de les faire vivre.

Au cours du mandat qui s'achève, nous avons avec Marie-Martine LISSARRAGUE, engagé un partenariat avec la Dépêche, qui s'est concrétisé par la création de la rubrique hebdomadaire les « JEUDIS de l'ARCHITECTURE ».

En donnant aux architectes régionaux un accès plus large à l'explication de leurs projets, mais en donnant aussi au grand public, des points de vue professionnels critiques et détaillés sur des thèmes d'actualité, nous prolongeons utilement ces actions.

Avec la nouvelle équipe, nous voulons poursuivre ces actions pédagogiques à destination du grand public :

à l'échelle de l'agglomération toulousaine, nous pensons qu'un lieu central et urbain dédié à l'architecture, pouvant accueillir des manifestations temporaires est un objectif prioritaire à court terme. Une biennale de l'architecture pourrait aussi voir le jour, couplée avec les RVA l'année du Prix.

Ces différentes pistes développent une stratégie de communication visant à promouvoir le rôle de l'architecte, en suscitant l'implication croissante des professionnels dans le débat public.

Enfin, le nouveau Conseil souhaite organiser des actions de sensibilisation et de diffusion de la culture architecturale auprès des plus jeunes, dans les écoles, dans les collèges, en lien avec le rectorat de l'académie de Toulouse.

Dans ce domaine, nous pouvons nous inspirer des exemples de pratiques existantes, comme celles « Des architectes dans les classes » menées par le CROA Ile de France, ou encore le travail pédagogique d' « Arc En Rêve » en Aquitaine.

RENFORCEMENT DE LA PROFESSION

Parallèlement, nous devons conduire avec volonté une politique au service de la profession. Défendre, soutenir et renforcer les conditions d'exercice par les actions suivantes :

- organiser les Rencontres Départementales avec les syndicats d'architectes pour nous donner du temps de réflexion, d'expression et d'échange.
- rechercher l'amélioration de l'image de l'architecte, l'idée de confraternité, de solidarité et d'intérêt général.
- reconduire les délocalisations des Conseils dans les départements, pour développer les liens internes à la profession.
- faire aboutir les actions de concertation avec les collectivités, comme la Ville de Toulouse avec qui nous devons signer une Charte « des bonnes pratiques » contractuelle entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage publique. Ce travail sera naturellement repris à destination d'autres collectivités (Mairies, Départements, Régions).
- maintenir la « veille juridique » permanente sur les avis d'appels publics dont l'utilité est quasi unanimement reconnue par la profession : plus de 80 % de procédures ou d'annonces irrégulières visées par le CROA sont en effet retirées ou modifiées. Le rôle pédagogique de ces actions est primordial (voir les brèves de PLAN LIBRE).
- agir contre le dumping des honoraires, malheureusement en recrudescence avec les tensions économiques, et dont nous connaissons tous, les conséquences d'affaiblissement de la qualité et de fragilisation de nos agences. Sur ce sujet, nous continuerons à en appeler à la responsabilité des maîtrises d'ouvrage publiques ou privées, qui doivent intégrer en face de la qualité attendue de plus justes rémunérations.
- développer les actions d'informations professionnelles au cours des « matinées juridiques » organisées à L'îlot 45, en particulier pour tout ce qui concerne l'amélioration des conditions d'exercice.
- enfin, relancer et stimuler la formation continue. Nous sommes en droit d'attendre et d'exiger un professionnalisme croissant de la part de l'ensemble de nos partenaires. La compétence de chacun constitue la condition de base minimale pour une production de projets de qualité. Mais nous ne pouvons avoir cette exigence qu'en nous l'appliquant à nous-mêmes. L'opportunité des nouvelles démarches de type environnemental, la fabrication de paysages et des compositions urbaines, ou encore l'évolution permanente des réglementations – entre autres – sont des motifs suffisants pour que chacun de nous s'oblige à une formation professionnelle continue et régulière.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Les relations avec nos partenaires réguliers dans l'acte de bâtir, urbanistes (APUMP), ingénieurs (AIMP), paysagistes, économistes (UNTEC), sont aussi à reconsidérer d'urgence, pour nous entendre sur nos politiques communes, et sur les messages que nous souhaitons délivrer aux différentes maîtrises d'ouvrage et à la collectivité.

L'ensemble constitue une charge et une responsabilité pour lesquelles l'énergie et l'ambition du nouveau Conseil seront nécessaires et requises.

L'intelligence collective est notre meilleur atout.

Mon vœu pour ce mandat sera que nous nous engagions dans cette mission avec passion et courage.

ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Cinéma

Rendez-Vous Architecture & Cinéma - 5^{ème} édition
Thème : La Maison

A Cahors Cinéma ABC

le 29.11.2010 séance à 20h30
Mon oncle
réalisation Jacques Tati

Le 02.12.2010 séance à 20h30

Huit clos pour un quartier
réalisation Serge Steyer
Maisons sur mesure
réalisation Michel Quinejure

A Toulouse Cinéma L'Utopia

Le 06.12.2010 à 20h30
Lucha Libre
réalisation Raphaële Goulet architecte

Organisée par la Maison de l'Architecture, la 5^{ème} édition des RDV Architecture & Cinéma sera consacrée cette année à la maison dans toute sa variété : pavillons, maisons-manifestes, cités jardins, lotissements ...

Exposition

Architectures contemporaines en Midi-Pyrénées
Du 20.11.2010 au 05.02.2011 à la galerie du CMAV - Toulouse

Dans le cadre de son programme d'actions culturelles, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées organise tous les deux ans, depuis 2001, en collaboration avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, l'événement : Prix Architecture Midi-Pyrénées. Cette manifestation a pour objectif de récompenser et promouvoir la création architecturale contemporaine de qualité en Midi-Pyrénées.

Les 5 éditions de cet événement ont permis de mettre en avant des projets architecturaux distingués par un jury de professionnels, qui témoignent de la vitalité, de la qualité et de la diversité des champs d'intervention des architectes dans la région. La Maison de l'Architecture propose une exposition photos qui présente 68 projets sélectionnés à travers ces 5 éditions.

> vernissage le 30.11.2010

Informations : www.cmav.free.fr

Exposition

Maisons individuelles, construction bois
Du 3.11. au 10.12.2010 - L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

A l'occasion de cette 3^{ème} édition, l'exposition présente 15 projets contemporains tous réalisés par des architectes qui ont eu à cœur de réaliser des espaces, volumes, scénarii, qui font de chacun de ces projets des œuvres uniques, et qui correspondent à l'occupant de l'édifice.

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
entrée libre du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30

AGENDA

Rencontres

Echanges urbains, 2^{ème} édition
pour un urbanisme durable des villes et des villages
Le 09.12.2010
Centre des Congrès Pierre Baudis - Toulouse

Pour promouvoir un urbanisme de qualité, trois associations régionales (Association des Professionnels de l'Urbanisme d'Aquitaine, L'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées, l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Languedoc-Roussillon, se mobilisent et ouvrent le débat.

6 thématiques / 40 projets

Inscriptions ouvertes jusqu'au 26.11.2010.
www.echangesurbains.org / www.apump.org

Conférence

Emmanuel Gallina, Un créateur dans le design industriel
Le 29.11.2010 Ecole des beaux-arts de Toulouse, Amphithéâtre A

Originaire de Périgueux, E. Gallina travaille à Milan et développe également son activité en Chine.

En reprenant pour son compte la maxime de Brancusi "La simplicité comme complexité résolue" Emmanuel Gallina résume la tâche du designer: comment aboutir à l'évidence de la forme, de la fonction et du sens ?

Emmanuel Gallina dessinera les contours du métier de designer et nous dévoilera le processus de création au travers d'œuvres choisies. Ses réalisations avec des marques internationales résolument contemporaines se ressemblent par leur recherche d'harmonie et de simplicité. Il est professeur au Politecnico de Milan et designer-intervenant à l'école de design Domus Academy.

<http://www.esba-toulouse.org/>

Exposition

Errances - Exposition de Caroline Pandelé
Novembre-décembre 2010
La cuisine centre d'art et de design appliqués à l'alimentation - Négrepelisse

Invité en résidence au lycée Bourdelle de Montauban dans le cadre du dispositif « écritures de lumière », l'artiste photographe a choisi d'axer son projet et de porter son regard sur l'architecture du lycée. Elle réinterrogera les notions de sectorisation, d'identités, de territoires et de flux. Afin d'initier son travail au sein de l'établissement scolaire, elle présente des photographies sur bâches extraites de l'exposition « Errances ». En parallèle, un projet pédagogique avec une classe du lycée sera conduit par l'artiste. Les œuvres produites au lycée par Caroline Pandelé et les productions des élèves seront exposées au printemps prochain dans le cadre du festival jeunesse Big Bang des arts.

www.la-cuisine.fr

Événement

Habiter écologique, Quelles architectures pour une ville durable ?
Du 8.01. au 26.03.2011 - Église des Jacobins - Agen
Exposition produite par la Cité de l'Architecture & du Patrimoine

Conférences autour de l'architecture écologique

Le 8.01.2011 - « L'architecture au cœur des enjeux du développement durable » par Dominique Gauzin-Muller, architecte, commissaire de l'exposition « Habiter écologique, quelles architectures pour une ville durable ? »

Le 5.02.2011 - « A quoi servent les architectes dans la ville post-carbone ? » par Françoise-Hélène Jourda, architecte

Organisation : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47)
www.caue47.com

L'AUTRE CAUCHEMAR CLIMATISÉ

Joanne Pouzenc, architecte



La première chose qui nous transperce lorsque l'on débarque à Dubaï au milieu du mois d'août est cette chaleur humide, cette impression immédiate de suffocation, qui transforme toute surface vitrée transportable en support d'intense condensation dès l'ouverture de la première porte coulissante automatique.*

18 degrés dedans. 45 degrés dehors. Taux d'humidité: maximal. A la recherche d'une zone idéale de confort et dans l'incapacité soudaine de réfléchir, je me dirige très vite - mais surtout pas en courant - vers un taxi. Instinct de survie et preuve d'esprit pratique : 18 degrés dedans, capable de me transporter, le taxi sera ma coquille.

Le taxi emprunte très vite la route unique vers Dubaï, une deux fois x voies, ponctuée d'énormes larves/stations d'insectes/de métro, endormis sous leur carapace en métal doré presque prêts à se réveiller pour emporter avec eux la ville dans un courant de révolution science-fictionnaire post apo-capitalistique.

Sur la gauche, un rideau dense et maigre de hautes constructions de verre. Sur la droite, un rideau dense et maigre de hautes constructions de verre. Sans rapport les unes avec les autres, à part leur hauteur et leur rapport au sol. Sheikh Zayed Road est la scène centrale d'un décor théâtral sans épaisseur. Au loin, derrière, la plus haute tour du monde qui, dans le brouillard du désert paraît étrangement banale.

Il y a quelque chose de fascinant et quelque chose de dérangeant. La distance. C'est probablement une question de distance. Les immeubles sont souvent séparés d'un espace plus maigre que leur propre largeur. La route, quant à elle n'a pas de fin. L'arrière est invisible. L'horizon est flou. Utopie linéaire, dont le skyline n'est perceptible ni contemplé de nulle part. Peut-on appeler « ville » une cité qui n'a ni centre, ni histoire, où les rues ne sont faites que pour les voitures, où il n'y a pas de trottoir, où les habitants semblent inexistantes, où tout se confronte sans jamais se faire face ? Je ne croise personne. Je refuse de croire que cette ville soit déserte. Comme je refuse de croire qu'elle ne soit que le

témoignage des ambitions de ses penseurs autoritaires. J'y ai été attirée par une réflexion : « le faux a-t-il moins de valeur que le vrai ? ... Peut-on faire abstraction de l'histoire pour ne voir que la beauté plastique ? ... Si l'Alhambra/le Louvre/le Panthéon était reconstruits strictement à l'identique dans cette nouvelle ville, opposerait-on à l'émotion ressentie l'absurdité de ce contexte, quelle relation entre beauté et authenticité ? Je me remémore « la guerre du faux » ce livre de Umberto Eco qui décrivait avec ironie et précision les logiques esthétiques en oeuvre dans les parcs à thèmes américains ?

Amoureuse des contradictions et dans l'incapacité de percevoir de manière complète toutes les nuances que Dubaï cherche à me cacher derrière sa pudeur culturelle (religieuse ?) et ses vitres-miroirs colorées (la couleur est partout !), je viens ici dans l'espoir de ressentir des émotions urbaines.

Je ne désespère pas, je monte dans ma coquille et l'entraîne à la découverte au hasard des endroits dans lesquels il n'y a rien à voir. Je découvre alors une autre ville. Une ville qui est au Dubaï de cartes postales ce que Kuzutetsu est à Zalem dans le dystopique *Gunnm*¹. Une « ville d'en-bas » à perte de vue. Une ville habitée par les sculpteurs, les artisans de la ville « d'en-haut » où un labyrinthe de ruelles sépare les maisons horizontales, hermétiques, identiques et étalées, ponctuées d'un nombre exagéré d'antennes paraboliques. J'avance et me perds, en attendant que la nuit se réveille et avec elle, la levée des interdictions et la mise en beauté des immeubles/sentinelles.

Dans une ville linéaire, les axes sont parallèles : le décor technologique est un arrière plan, derrière un mur, à échelle humaine, de béton et de chaux. Ce mur masque l'ancrage et les fondations. La ville lumière a été posée là. Copiée-collée. Coupée-collée. Sa présence a quelque chose du mirador au centre du panopticon de Jérémy Bentham : elle observe, elle surveille, sans âme, là où la vie se passe. Mirador fantôme qui n'a nul besoin de la présence de l'homme. Pas de musique, peu de bruit et très peu

d'odeurs. L'agitation n'est que très relative. Elle est respectueuse et réservée. Quelques boutiques éclairées aux néons multicolores dans des semblants de rues commerçantes rassurant le passant occidental et le retranchant dans ses repères. Des ronds points en cul de sac séparés de la rue par un maigre trottoir identifient deux zones distinctes : la zone résidentielle et l'espace public. Un urbanisme qui donne l'impression d'avoir été dessiné à l'intérieur de ses frontières imaginaires, un urbanisme de la parcelle imperméable, ceinturée et attribuée.

Du recul, il faut prendre de la hauteur.

Vrai/faux/authentique/artificiel/plein/vide/haut/bas/horizontal/vertical, toutes les oppositions sont là. Mais l'intérêt des contrastes, ce sont les nuances, pas les extrêmes. J'aperçois au loin un immeuble de béton blanc. Un petit immeuble de Reiser + Umemoto architects : 22 étages, 102 m, une peau perforée, moulée en place, naturellement décollée de la façade de verre, permettant d'économiser probablement la moitié de l'énergie dépensée pour l'indispensable climatisation. Pas si bête, pas si inapproprié. On m'interpelle :

- Tu veux le voir d'en haut ?

- C'est vrai ? Je peux ?

Dix minutes plus tard, un casque de chantier complétant ma tenue estivale, un ouvrier actionne l'ascenseur fluet et métallique à travers le chantier d'une petite tour (265 m) où étage après étage, je surprends les travailleurs allongés en délit de repos si mérité, jusqu'au toit, au futur toit. Je surplombe l'immeuble blanc, qui semble encore plus petit vu d'en haut.

D'ici, la vue est parfaite. Et ce que l'on peut voir, c'est ce qu'il manque à cette ville pour devenir une ville : le temps, bien au delà d'une planification générale. Du temps.

J'appuie sur le bouton de mon appareil numérique. Bruit minuscule du dé clic de l'obturateur. Souffle immense du désert.

¹ *Gunnm*, Yukito Kishiro, Glénat, neuf volumes, 1995-98

CONSTRUIRE LIBREMENT

par Christophe Hutin

Nous allons entendre Christophe Hutin nous présenter son travail. Il est architecte à Bordeaux et il a, comme vous allez le voir ce soir, une expérience assez originale, particulière, en Afrique du Sud. Il va nous montrer comment il a su tirer certaines leçons d'architecture à partir de ses expérimentations constructives et sociales sur ce continent.

Nous avons l'habitude, fâcheuse, lorsqu'on parle de l'Afrique, de faire surgir des images exotiques ou bien alors d'évoquer les situations d'urgence : c'est nous qui devons aider l'Afrique à s'en sortir, etc. Or ce que j'ai beaucoup aimé dans l'approche que Christophe Hutin développe dans son travail d'architecte, c'est qu'il prend les choses dans un sens totalement opposé à ces idées reçues. Pour lui, il s'agit de voir qu'à un certain moment ce n'est pas l'Afrique qui a des problèmes (problèmes de pénurie, problèmes de construction, problèmes d'architecture ou de logement), mais qu'en réalité nous avons nous-même des problèmes identiques et que sous certains aspects c'est bien l'Afrique qui peut nous aider à les affronter.

Christophe Hutin a écrit un livre qui relate précisément les expériences architecturales et sociales dont il va parler ce soir.

C'est un homme qui va souvent en Afrique du Sud tout en travaillant également en France. La dernière fois qu'il est revenu d'Afrique du Sud, je l'ai rencontré, il rentrait d'un atelier de travail avec des étudiants africains à Johannesburg. Je lui ai demandé comment se passait son retour d'Afrique et il m'a répondu spontanément quelque chose que j'ai bien aimé, comme un cri du cœur, il m'a dit : « On dort ici ! on est endormi, on est endormi ! ». Alors on peut tenter de se réveiller, de commencer à se réveiller.

Daniel ESTEVEZ

Je vais vous parler de mon expérience en Afrique du Sud et de mon travail d'architecte en France. Pour cela il faut que je vous explique où je me situe et d'où je viens. Je vais vous raconter mon histoire depuis le premier voyage en Afrique du Sud et par la suite je vous expliquerai mon travail.

Cette image (1), c'est une photo que j'ai prise en 1994, aux moments des élections de Mandela ; c'est une image d'un township de Soweto qui est le plus connu. Ceci est ce qu'on appelle un squatter camp. J'avais 19 ans et je ne savais pas trop ce que je voulais faire dans la vie et je suis parti là-bas m'engager pour les élections de Mandela.

J'ai habité quelques mois à Soweto et ce fut une grande expérience pour moi, et je ne l'ai pas forcément compris de suite, mais je le comprends aujourd'hui, car j'introduis ma conférence avec cette image. Cette photo a été prise avec un appareil photo jetable, sans aucune intention, et elle prend aujourd'hui pour moi une valeur documentaire assez importante.

Je vais vous dire quelques mots sur Soweto et les townships.

Un urbanisme d'exclusion et de ségrégation a été mis en place par les ingénieurs de l'Apartheid, composés de maisons que l'on appelle communément des « match box » (des boîtes d'allumettes). Ce sont des maisons dans lesquelles étaient logés notamment les ouvriers qui travaillaient dans les mines. À l'époque les gens avaient très peu de droits comme vous le savez. Ils n'avaient pas le droit de circuler en dehors de leurs heures de travail, pas non plus le droit d'aller en ville, obligés de rester dans leur township. Ils avaient donc un pass, sorte de carte d'identité qui leur permettait de circuler entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail. Donc ils ne choisissaient pas leur maison, leur voisin, leur quartier, on leur imposait un logement dans cet urbanisme. Aujourd'hui on a recensé, mais c'est très difficile de le faire, on pense qu'il y a entre 3,5 et 5 millions d'habitants à Soweto. Ce sont des logements à plat qui couvrent un territoire énorme et ces 5 millions représentent énormément d'habitants. Je vous laisse observer l'urbanisme de l'apartheid qu'on retrouve à l'arrière-plan de l'image. Au premier plan, on voit les squatter camp, dans Soweto, avec toutes les images d'Épinal de ce qu'on appelle le bidonville, avec les eaux usées qui coulent dans la rue, des bâtiments faits de tôle un peu n'importe comment.

Une autre histoire, c'était au cours d'un mariage un week-end, un samedi. Je vous montre ça car c'était vraiment une rencontre avec la culture africaine, la vraie, pas celle qui est folklorique ou celle que l'on voit à la télévision.

Lors de cette cérémonie on sacrifie un animal que l'on va manger, puis on fait la fête et on boit pas mal, c'est samedi soir. Les deux personnes qui se marient ont environ 20 ans et il est temps pour eux de quitter le domicile familial et de prendre leur autonomie.

Par conséquent il faut qu'ils aient un logement. C'est ainsi qu'on se retrouve le dimanche. On se dirige vers le bord de la route où se trouvent des gens qui vendent des maisons en bois et en tôles. Ces maisons sont constituées de cinq panneaux, sur l'image (3) on voit la façade principale, il y a la porte et la fenêtre. On voit les prix, pour obtenir le prix en euros, il faut supprimer un zéro ! Les prix s'échelonnent ainsi de 180 euros à 320 euros et correspondent à plusieurs typologies, comme les logements sociaux chez nous. Il y a le T1, T1 1/2, T1 3/4, et ça s'arrête au T2, parce qu'après ils ont un peu de mal !

On part avec un camion de travaux public jusqu'à des endroits où il y a des parcelles qui s'ouvrent. Il faut construire l'habitation pour le couple qui va habiter le soir même cette maison et quitter le domicile familial. La maison est construite en 2 heures et ensuite les gens emménagent. C'est un souvenir très fort pour moi et suite à cette expérience je suis rentré en France et j'ai décidé que j'allais faire des études d'architecture. Je suis donc rentré à l'école d'architecture, et là on ne m'a pas du tout appris cela, on m'a appris à faire de l'Architecture, avec des monuments etc, la « vraie » architecture pour ainsi dire.

J'ai fait mes études, qui n'étaient pas inintéressantes puisque, je vais le développer plus tard, je pense que c'est la rencontre entre l'enseignement classique, voire académique, et des expériences humaines et de terrain, qui font que l'on se construit et qu'on prend des positions par rapport à une production architecturale.

Ceci (4) est une des premières maisons que j'ai faite, c'est à côté de Bordeaux dans la campagne. La commanditaire voulait une maison à la campagne. Elle avait un beau terrain, mais peu d'argent, environ 80 000 euros.

Il fallait faire une maison d'environ 130m² car elle a beaucoup d'enfants, et donc on a pas mal travaillé pour faire cette maison, qui est en bois puisqu'on a travaillé avec un charpentier, architecte, ami. Finalement le projet est assez simple, le plan également. C'est une maison en bois et en verre avec trois espaces de tailles différentes. La maison est décollée du sol parce que celui-ci est de mauvaise qualité et nous n'avons pas pu nous poser dessus. La maison semble flotter légèrement au-dessus des herbes. La propriétaire attendait d'un architecte de produire le vocabulaire habituel d'une habitation voire le vocabulaire pavillonnaire ; une clôture, des aménagements, un jardin formalisé. J'ai rencontré la personne qui entretenait le terrain, c'était un agriculteur juste à côté. Il avait une technique pour



entretenir ce paysage qui lui confère toute sa qualité, souvent mieux que la DDE d'ailleurs ... Le principe était de garder le terrain tel quel en ajoutant juste des fleurs sauvages des champs et de le garder en friche un peu comme il était. Pour l'entretien on fait une taille annuelle et donc chaque année selon nos envies, on peut créer des terrasses, des dégagements devant la maison et faire évoluer le jardin. Cela permettait de faire de grosses économies et de ne pas faire un aménagement pavillonnaire mais de mettre l'ensemble du budget dans la construction.

La maison cadre le paysage (5), elle se situe à proximité des coteaux et d'un bois, elle est liée à son contexte. L'objectif était de comprendre qu'elles étaient les qualités du lieu et de leur prêter une attention particulière et de décider d'être un peu délicat dans la manière de construire. Cette maison est le résultat de cette attention particulière mais je reviendrai dessus parce que c'est un point important. Elle voulait une maison à la campagne avec un rapport direct avec le paysage, c'est ce que l'on a essayé de faire et je crois que c'est à peu près réussi.

Voici une autre maison (6), toujours dans la campagne près de Bordeaux. Le terrain a une très forte pente avec un fort risque de glissement de terrain, donc c'était compliqué de faire une maison avec des principes constructifs traditionnels (fondations en béton etc...) puisque cela aurait généré un coût impossible et ce n'était pas dans nos principes d'architecture contextuelle où l'on se sert du paysage existant comme un élément premier du projet d'architecture. La maison s'implante juste au début de la cassure de pente, le sol se dérobo et on donne d'un coup sur un grand paysage. C'est pour une famille avec deux enfants et c'est une maison qui coûte 130 000 euros et elle fait 145m². On vient se protéger ici sous les arbres.

On a utilisé un principe de fondations spéciales qui sont des pieux métalliques battus, ce qui permet de ne pas modifier la nature du sol et ainsi on peut s'implanter très près des arbres sans endommager les racines, cela permet également de conserver les principes dans le sous-sol d'écoulement de l'eau pluviale ce qui évite les glissements de terrain.

La maison est métallique (7). Un charpentier métallique habite dans le village et ça lui tenait à cœur de montrer qu'il était capable de faire une maison métallique puisqu'il a toujours adoré les maisons américaines métalliques mais il n'a jamais pu en faire. Il a proposé un prix très intéressant et donc c'était une bonne opportunité. Cela explique aussi le choix des matériaux.

La maison vient se glisser dans les arbres, on voit qu'on est très près d'un chêne, environ à 50 cm, et donc l'été c'est assez agréable puisque tous ces arbres viennent protéger la maison et créer ainsi un climat ombragé. Par contre l'hiver on récupère toute l'énergie du soleil sur ces grandes façades vitrées ce qui permet à la maison d'être agréable à toutes les saisons.

Donc ça c'était en 2004. Je commence à faire des maisons, mais je n'étais pas totalement satisfait parce qu'il me manquait un peu tout ce que j'avais ressenti, appris et vécu en Afrique du Sud.

J'ai donc décidé de retourner en Afrique du Sud, en 2004 soit 10 ans après.

J'ai été lauréat du programme qui s'appelait « L'Envers des villes » de Cultures France, qui propose des bourses aux architectes. J'ai proposé de retourner dans les endroits où j'avais vécu en 1994, pour voir quelle politique de logement avait été menée dans les townships par le gouvernement de Mandela durant ces 10 dernières années de démocratie.

Je suis donc retourné là où j'avais habité et j'ai commencé à mener des études et des recherches sur l'habitat dans les townships pour voir ce que le gouvernement avait fait. C'était un peu difficile parce que quand on arrive comme ça, on commence à faire des documents, des photos, des vidéos, mais ce n'est pas facile de trouver une démarche, un angle, un point de vue par rapport à la situation dans laquelle on se trouve, puisque ce sont quand même des sujets délicats. Au lieu d'avoir une approche scientifique ou statistique sur la question du logement, j'ai préféré prendre des exemples et j'ai rencontré une femme qui s'appelle Maria, elle était en plein dans un processus d'accès à un logement, elle voulait construire une maison, elle habitait dans un township qui est un peu dur, dans une maison en tôle, qu'on appelle informelle. Elle souhaitait faire une maison en brique et j'ai trouvé que c'était une bonne opportunité pour comprendre comment ça fonctionnait et quels étaient les enjeux en 2004. J'ai fait un documentaire sur elle, c'est un film tourné dans ma voiture, je vais la chercher sur son lieu de travail et je la ramène chez elle. Pendant 50 min, elle explique son accès au logement, ses difficultés, son histoire. Par la fenêtre on voit le paysage de la ville qui défile, qu'elle commente aussi par rapport à son histoire.

C'est un document qui a été fait de manière spontanée et qui a été un déclencheur et m'a permis de me situer et d'avoir un point de vue précis sur ce que j'observais. Voilà sa maison lorsque je l'ai rencontrée (8), il a fallu libérer la parcelle pour construire une maison en brique. Je ne suis pas l'architecte du projet puisque j'étais là pour mener une étude, j'observais le processus et pour justement l'observer je ne devais pas intervenir. Il est parfois arrivé que j'intervienne pour les procédures de subvention et pour le permis de construire. Je n'ai pas interféré sur l'architecture, je n'ai fait que suivre et documenter ce processus. Le matin, nous sommes arrivés, et donc on a démonté la maison pour la remonter l'après-midi sur la parcelle du voisin, ce qui permet de libérer le terrain pour reconstruire.

C'est intéressant car c'est semblable à de l'anatomie, on comprend la manière dont c'est construit, enfin on ne le comprend pas plutôt !

Ce fut une expérience assez forte pour moi car après des études classiques occidentales en Europe de très haut niveau sur l'histoire de l'architecture, on se confronte à une réalité qui est totalement différente. On voit des gens qui construisent sans connaissances, de manière assez désinhibée ...

J'ai fait un film qui montre la construction de la maison en une seule après midi, ce n'est qu'une anecdote, mais c'est intéressant car ce fut une grande leçon d'architecture pour moi. J'ai filmé cette construction où rien n'est droit, elle est entièrement faite sans outil, sans technique ... Parfois ça m'exaspérait tellement que je posais la caméra pour aller redresser une fenêtre.

J'ai remarqué qu'il n'y avait qu'une personne angoissée sur le chantier et que c'était moi alors que les autres ne l'étaient pas, y compris Maria.

La construction a duré deux heures. Elle vit dans cette maison avec ses deux filles. On voit que les femmes interviennent dans la construction surtout l'après midi, c'est une donnée importante.

À ce moment du film c'est intéressant, on commence la maison et puis on se rend compte que les tôles sont trop courtes, mais ce n'est pas un problème, on continue, il y a toujours une solution... C'est vrai que c'est mieux d'improviser que de prévoir le pire !

Voici donc une solution, qui n'est pas si compliquée en fait.

Alors je précise que ce n'est pas un modèle d'architecture mais ce que je cherche à montrer c'est qu'il y a un rapport à la construction qui est très désinhibé, très spontané, que je trouve très poétique.

Après cette expérience, j'ai fait un autre travail, un squatter camp, qui s'appelle Freedom park qui se situe en périphérie de Soweto. Sur les deux vallons il y a à peu près 1200 maisons et donc j'ai fait un inventaire photographique de ces maisons, toutes auto construites évidemment, je les ai toutes photographiées de manière systématique, en vue frontale, depuis la rue. C'est une sorte d'accumulation de photos, un travail dont je vous montre quelques exemples (9).

Je répète que je ne suis pas en train d'expliquer que c'est un modèle esthétique ou architectural, mais que ces personnes n'ont rien du tout, mais vraiment rien, et ils construisent des maisons pour des familles avec une très grande dignité et avec un résultat assez fabuleux par rapport aux moyens mis en œuvre. Je trouve que c'est une preuve d'intelligence constructive et humaine très forte.

Pour moi ça ouvre une réflexion importante sur la production de logement, par exemple ce que nous sommes capable de faire chez nous lorsqu'on fait des logements, qui sont toujours trop chers et pas assez bien. Parce qu'en France on ne sait pas faire une maison en dessous de 150 000 euros ... enfin on a du mal !

Les intérieurs des maisons sont très propres, tous les sols sont balayés malgré le fait que ce soit de la terre battue. C'est vraiment bien entretenu, on se croirait dans des intérieurs bourgeois.

Je vais vous expliquer rapidement ce que le gouvernement a mis en place. Lorsque Nelson Mandela a été élu, il y avait alors plus de 20% de la population qui habitait dans ce type de maisons, dans les squatters camp, donc c'était évidemment un problème national de masse. Mandela a créé un plan qui s'appelle le R.D.P (Reconstruction et Développement de Programme). Ils ont donc décidé de construire des maisons. Des personnes ont créé un urbanisme informel, ils ont squatté la terre, ils se sont octroyé des parcelles, cela a plutôt été bien fait d'ailleurs. Il existe plus ou moins un plan cadastral de ce qui a été fait et les parcelles ont été données aux habitants. Ensuite dans un second temps, des maisons ont été construites et également données aux habitants. Donc je vais vous montrer ces maisons là. Ce sont des maisons qui font chacune 36m², aujourd'hui soit 10 ans après ils les ont agrandies, elle font 40m² et actuellement ils en ont réalisés 2 800 000, toutes identiques. Cela pose bien évidemment de nouveaux problèmes.





En première phase, on tire l'électricité dans les rues, on met des toilettes provisoires, on fait le tout-à-l'égout, on fait les réseaux. Ensuite on vient sur la parcelle, on construit une dalle. Une fois cette dalle bâtie, il y a une équipe qui arrive et qui construit une maison.

C'est toujours pareil, on met la porte en premier et puis après on monte les murs, les fenêtres. Ce sont des équipes de 8 personnes et ils font 2 maisons par jour ; une le matin, l'autre l'après midi. Sur ce quartier-là il y a 25 équipes, donc 50 maisons sont faites par jour. Sur une semaine, le paysage et l'architecture sont complètement modifiés et transformés.

Voici la maison finie (10), on a un petit bloc avec la toilette et un point d'eau extérieur, ensuite on a la maison qui est divisée en deux, avec la partie jour et nuit. Les parcelles font de 250 à 300m². Tout cela est donné aux habitants, c'est une politique assez volontariste mais qui pose énormément de problèmes puisque ça perpétue et ça reproduit le modèle de l'Apartheid car on continue à faire de l'étalement, on continue à faire des maisons sur des parcelles, et puis surtout on reproduit les schémas qui étaient vraiment ceux de l'Apartheid et qui ne sont pas du tout en accord avec la culture africaine, notamment sur la notion de propriété. Par exemple une maison en Afrique, il y a une distinction entre la maison et le foyer : une maison, pour une famille ça peut être 5-6 maisons regroupées. C'est pas du tout pensé comme chez nous, ce sont évidemment des questions culturelles qui sont tellement différentes. On voit bien qu'il y a des choses qui ont été importées par le colonialisme qui sont par exemple une maison par parcelle et aujourd'hui ce schéma est reproduit. C'est assez regrettable, mais je remarque le volontarisme de l'Etat pour régler la question du logement. 2 800 000 c'est beaucoup quand même !

Alors je reviens à Bordeaux, je fais des allers-retours tout le temps c'est pourquoi je vous montre les projets de cette manière chronologique ...

Cette photographie (11) montre une maison dans un lotissement, qui n'a pas beaucoup plus de qualité que ce qu'on vient de voir d'ailleurs. C'est un lotissement français tel qu'il y en a partout. Comme je l'ai expliqué au début je m'appuie toujours sur les qualités d'un lieu en prêtant une attention particulière à ce qu'on va trouver sur le site pour produire une architecture. Dans ce cas-là, c'est un exercice difficile, puisqu'il n'y a pas de grande qualité, pas de vue, pas de paysage, pas d'arbre, pas de végétation, c'est un peu trop planifié à mon goût. Donc il a fallu réfléchir à comment produire une maison avec des qualités sur une parcelle de ce type-là. Donc le principe a été travaillé avec un paysagiste, on a planté 160 arbres en périphérie pour créer un monde intérieur dans lequel la maison va pouvoir s'ouvrir et essayer d'habiter la parcelle dans sa totalité. Là vous avez un tissu blanc qui ferme la parcelle, ce tissu est issu de l'agriculture. Tous les ans, je vais au salon des fruits et légumes à Agen, il y a plein de choses formidables qui sont présentées, très intelligentes et qui me servent dans ma manière de faire de l'architecture. Le séjour fait à peu près 100m². A chaque fois on a un jardin intime et privé pour les parties chambres, puis une zone commune pour la partie « publique » ou « sociale » de la maison. Ce qui est bien c'est qu'on n'a jamais d'interaction ou de vis-à-vis entre les différentes parties de la maison. Il n'y a pas de couloir, on a essayé de dilater l'espace au maximum, d'être assez généreux sur la taille en faisant un travail sur l'économie du projet pour donner le maximum de qualité et d'espace aux pièces à vivre. La question de l'acoustique n'est pas abordée de la même manière lorsqu'une chambre se trouve par exemple à 20-25m d'un séjour, ce n'est pas la même que lorsqu'on est à 3m évidemment !

C'est une maison de plain-pied dont tous les débords de toit sont calculés en fonction de l'angle du soleil, c'est-à-dire que vous pouvez faire rentrer le soleil dans la maison de octobre à mai et de mai à octobre, le soleil étant plus vertical, on n'a pas de rayonnement direct sur la maison donc au niveau thermique c'est assez efficace et cela permet de caler l'architecture.

Ce sont dans l'ensemble des systèmes constructifs assez simples. On utilise des charpentes métalliques industrielles de menuiserie aluminium et tous les systèmes employés sont distincts les uns aux autres. Cela permet d'avoir une grande liberté dans la conception, dans la manière de déterminer les pratiques et les usages de la maison. Rien n'est calé, tout est distinct ; ce qui offre plus de liberté.

Je vous ai montré des maisons individuelles, maintenant je vais vous montrer un projet de logements collectifs à Bordeaux. Il s'agit d'un îlot dans le centre de Bordeaux qui a été classé à l'UNESCO, il y a quelque temps. Il y a eu un concours sur cet îlot pour savoir de quelle manière on pouvait aménager des logements et de l'architecture contemporaine dans un centre ville classé au patrimoine de l'UNESCO.

Malgré le nombre important de contraintes patrimoniales, l'enjeu était d'arriver à trouver quelque chose d'innovant et d'arriver à faire une proposition sur le logement collectif. Les maisons individuelles sont de bonnes expériences mais le logement collectif est quelque chose d'important pour moi en France mais aussi en Afrique, je reviendrai là dessus.

On a un îlot avec des immeubles en pierre du XVIII^{ème}, qui ont des façades assez intéressantes sur la rue, donc ça fait comme un grand triangle avec les rues qui partent comme ça, et puis au centre il y a des constructions un peu chaotiques, sur la rue à gauche il y a quelques constructions assez basses qui sont vraiment de mauvaise qualité, mais qui permettaient peut-être d'intégrer des parties nouvelles. Voilà la proposition que l'on a faite (12).

On a décidé de conserver l'ensemble des immeubles et de retravailler à l'intérieur des logements. On a créé au centre un jardin commun qui fait 3 500m² qui permet d'éviter les vis-à-vis et d'avoir beaucoup d'ouvertures pour les logements et surtout d'avoir un bien commun pour les habitants de cet îlot qui représente 103 logements. On a également un nouveau bâtiment qui va accueillir des logements mais aussi des parties techniques liées aux enjeux actuels que sont l'énergie, les déchets, etc ...

On conforte le parcellaire et l'architecture de ces immeubles. On dégagne des plateaux libres et on fait de grands appartements. Les façades sont conservées ainsi que les commerces sur la rue.

Voilà les façades à l'intérieur du jardin (13), on a des cages d'escaliers avec des ascenseurs qui vont desservir des jardins d'hiver rapportés par l'extérieur et permettre de réguler la température sur le logement, entre l'intérieur et l'extérieur, et puis de desservir tous les logements notamment aux personnes âgées, aux handicapés, etc. On a exactement les mêmes prestations et les mêmes qualités d'architecture sur le logement neuf que sur le logement ancien. Je pense que, dans ce genre de projet, ce qui est difficile c'est qu'il y a deux sentiments terribles dans l'architecture qui sont la nostalgie et le pittoresque. Et donc il faut arriver à éviter ce genre d'attitude pour essayer de créer quelque chose où l'on va donner du confort et du plaisir pour l'habitant, essayer de trouver des solutions intelligentes et innovantes pour que les gens puissent avoir, à l'échelle du logement, des espaces plutôt généreux, plutôt agréables, et qu'on arrive à créer quelque chose au niveau du collectif qui fonctionne bien. Par exemple on a voulu travailler sur les principes d'une communauté, quelque chose de partagé, plutôt que d'avoir une collectivité imposée comme c'est souvent le cas dans les projets fait avec les bailleurs sociaux.

Dans ce projet, le principe était aussi de pouvoir garder une population et de garder les locataires des appartements, puisque ceux-ci étaient conservés, on venait rajouter des qualités par l'extérieur. Les gens gardent leurs voisins, on préserve donc le tissu social, on préserve les choses qui mettent du temps à se mettre en place et je trouve que ce sont des choses qui sont malmenées aujourd'hui. Par exemple lorsque je vois qu'il y a des démolitions au Mirail, on démolit des bâtiments, mais également à Empalot, je trouve que c'est d'une brutalité incroyable et je ne comprends pas qu'on fasse ça aujourd'hui. Je pense que l'architecture porte le chapeau d'autres problèmes politiques. Surtout qu'on pourrait très bien les garder, ils sont de très bonne qualité, on pourrait faire des logements formidables, on pourrait agrandir et faire plein de choses super, mais on ne veut pas et on démolit sans même étudier une alternative à la démolition. C'est une chose à laquelle je m'oppose et dans le projet c'est ça qu'on essaye de démontrer. Lorsque je dis prêter une attention particulière, je montrais un arbre tout à l'heure, mais un ensemble de communauté, des gens, des voisinages, des pratiques sociales en ville c'est aussi quelque chose qui est naturel pour moi et auquel il faut prêter une attention particulière.

Dans le rez-de-chaussée on peut imaginer une crèche, des équipements publics puisqu'avec 103 logements on commence à avoir les moyens au niveau de la copropriété de faire des choses et donc ça renvoyait aussi le bailleur social devant une autre fonction, une autre responsabilité qui est celle de l'animation et de la gestion de la collectivité et des communautés dans ces bâtiments là. Plutôt que de voir ces choses-là comme des problèmes, je préfère les voir comme des occasions. Par exemple le Mirail en ce qui me concerne, ce n'est pas un problème mais une opportunité d'inventer, de faire plein de choses très bien en architecture, ce n'est pas forcément que des problèmes. C'est un état d'esprit.

Lorsque j'ai fait le travail d'investigation pendant la conception du projet j'ai trouvé un hangar dans l'îlot où tous les week-ends il y a tous les anciens du quartier qui viennent danser, il y a 300 personnes en moyenne, donc ça danse, ça drague un peu, c'est un peu chaud ... je trouve que c'est très bien ! Évidemment l'urbaniste en charge de la zone avait mis une croix rouge « A démolir » ! Je trouve que c'est dommage de détruire cet endroit car après il faudra forcément créer des places supplémentaires dans

des maisons de retraites, ça coûtera plus cher à l'Etat. Ce sont des démarches d'une brutalité qui n'a pas lieu d'être aujourd'hui, on est capable de faire des choses plus intelligentes que ça et d'apporter de l'innovation là-dedans. On avait évidemment proposé une salle de bal dans le RDC du nouveau bâtiment où on travaillait avec l'association qui gère ce lieu.
 Dans un logement avec son jardin d'hiver, on voit qu'on a un dégagement sur le ciel, sur le jardin qui est quand même assez agréable, qui permet d'avoir en ville une qualité de logement et une qualité d'accès à la lumière, on voit le ciel, les nuages et c'est quand même agréable.

Pour boucler la boucle j'ai créé un workshop à Johannesburg en 2008. Nous avons réfléchi avec d'autres personnes, des partenaires avec qui je travaille, par exemple Francis Kéré qui est un architecte du Burkina Faso installé à Berlin. On a voulu trouver des solutions pour apporter de l'innovation et des choses alternatives dans ces programmes de logements RDP. On a bien compris que ça ne servait à rien de venir en tant qu'expert Français ou occidental et de donner des solutions techniques, mais que peut-être l'enjeu c'était de former des gens capables de produire des logements sur place, de telle manière à créer localement des connaissances, des savoir-faire, des compétences, et du coup tout un réseau économique et social qui permettrait de produire des maisons pour ces gens mais d'une autre manière.
 Dans le quartier qui était l'objet du workshop, il y avait 11 000 maisons et donc cette année là on a essayé de travailler dans l'idée que les jeunes architectes participants puissent, une fois diplômés, avoir des opérations expérimentales à monter et avoir leurs premiers contrats pour se lancer dans le domaine de l'architecture. Au lieu d'aller travailler pour une société française ou américaine pour construire des bureaux ou des supermarchés, c'était quand même plus intéressant pour eux de développer une architecture engagée là où il y en a besoin.
 C'est vraiment un objectif de ces workshops. Donc il y a des personnes, architectes, artistes et autres, qui interviennent, sur le principe d'un échange. Et ensuite il y a ces ateliers qui se déroulent, on travaille sur une durée d'une semaine pour produire des projets avec ces jeunes étudiants. C'est une expérience formidable parce que les étudiants font des projets qui, du fait de leur implication personnelle, sont cent fois plus pertinents que ce que produisent les tous les développeurs et promoteurs privés sur place. Donc ça c'était en 2008. En 2009 on a continué l'expérimentation. Mais on a décidé qu'on allait travailler sur le patrimoine collectif de Johannesburg, sur un quartier du centre qui s'appelle Hillbrow. Ce sont des bâtiments des années 50 correspondant à un haut niveau de vie à l'époque de l'Apartheid, c'est dans ce quartier là qu'il y avait toute l'activité culturelle avec les salles de cinémas, les logements de meilleure qualité, tous les intellectuels, tous les notables de la société blanche de l'Apartheid. Ce qui s'est passé, c'est qu'en 1994 au moment des élections, ils se sont tous barrés, dans des communautés fermées, les « Gated communities » en périphérie des villes, certains mêmes sont partis en Australie ou ailleurs. Ils ont donc laissés vacants les immeubles et on ne retrouve pas les propriétaires des immeubles. Les populations les plus défavorisées se sont mises à squatter ces bâtiments dans des conditions un peu difficile puisque il n'y a aucune maintenance et aucun entretien qui est fait. De ce fait, on voit des architectures de très bonne qualité qui sont squattées.
 L'Etat a dû se bouger par rapport à cette situation, ils ont fait des évictions et viré des gens des immeubles. Evidemment ces personnes partent dans un autre immeuble ou bien au bout de quelques semaines ils reviennent. Alors évidemment ces gens là habitent là parce qu'ils ont des opportunités de travail et qu'ils ont forcément une raison d'habiter à cet endroit là, c'est un droit naturel.

Il existe là bas des avocats, membres d'un centre de recherche, qui se sont organisés pour défendre les gens qui se font expulser et ça a fait jurisprudence. Maintenant on est obligé quand on vire des gens d'un immeuble de proposer des solutions de relogement, ce qui est très difficile pour les pouvoirs publics. La situation est un petit peu ambiguë, difficile. Les habitants se sont constitués en association, ils ont été devant les tribunaux et ils ont réussi à récupérer la propriété des immeubles puisqu'on ne sait plus à qui ces immeubles appartiennent depuis presque 20 ans. Ce sont des associations qui s'organisent, ils n'ont pas d'argent et ils essayent de défendre leurs droits, de vivre dans cet immeuble puisqu'on ne sait pas à qui ils sont et il est hors de question de les virer puisqu'on ne sait pas où les mettre. Voici une procédure d'éviction : les gens en rouge c'est une société privée qui vient pour déloger les personnes, on les appelle communément les fourmis rouges. Ils font ça en quelques heures et puis on voit les gens avec leurs meubles dans la rue. Ces personnes délogées vont à droite à gauche, on ne sait pas trop où, et après soit ils intègrent un nouvel immeuble soit ils reviennent dans celui-là. C'est une situation difficile mais finalement pas si éloignée de ce que nous connaissons à certains égards en Europe sous d'autres formes.

Ces immeubles ont un potentiel d'architecture qui est vraiment excellent, il fallait faire des propositions et travailler dessus. Avec notre atelier nous avons donc proposé que les étudiants tentent de trouver des solutions pour rénover les immeubles et garder les populations en place. On a travaillé sur des exemples. Pour l'atelier que l'on a organisé en novembre 2009, l'architecte Jean Philippe Vassal était venu avec nous (15), à chaque fois j'essaye de faire venir des gens comme ça qui sont un peu proches ou qui ont des propositions à faire sur le domaine sur lesquels on intervient. Le cas précis abordé durant le workshop c'est un hôtel quatre étoiles qui a 108 chambres. C'était l'hôtel de luxe de Johannesburg dans les années 60. Aujourd'hui il y a des familles qui vivent dans les chambres de l'hôtel. On a des habitations toutes petites pour des parties communes immenses. Par exemple les paliers d'ascenseurs font 70m². On a des salles de conférences, un grand restaurant etc... Les enfants et les adultes s'approprient tous ces espaces. Il y avait plein de choses à inventer sur la manière d'habiter cet immeuble puisqu'on est sur des typologies d'immeubles qui ne sont pas forcément celles qu'on attend d'un programme de logement collectif. Mais c'est ça qui est très intéressant et c'est ça qui est très riche dans la culture africaine, c'est justement cette faculté de s'approprier des lieux et de vivre de manière communautaire dans un endroit même si c'est difficile. Les étudiants ont proposé des solutions assez intelligentes. Par exemple, certains ont proposé de travailler sur des commerces en rez-de-chaussée puisque les gens font du commerce dans la rue. Les commerces en rez-de-chaussée pourraient donner les moyens de rénover les logements juste au-dessus, il y a toute une invention comme ça qui est proposée. Nous sommes en pourparlers actuellement pour passer en phase opérationnelle sur ces immeubles où l'on travaillera toujours avec les étudiants. Ceux qui sont diplômés pourraient donc accéder au contrat à la fois pour faire réhabiliter cet immeuble et aussi pour prolonger le travail qui a été mené pendant le premier atelier. La situation est difficile. Ces immeubles sont squattés, on peut voir ça comme un problème, mais on peut aussi le voir comme une opportunité, une occasion d'intention, de générosité et de plaisir. Même ici on peut arriver à faire des logements de qualité pour tout le monde.

Cette année, en novembre 2010, un nouveau workshop va avoir lieu. Nous continuons le travail sur le même thème, sur le même site au centre ville, à Hillbrow. Cette fois le workshop portera sur un ancien hôpital désaffecté et squatté. Mais ce qui est nouveau c'est que nous allons emmener 12 étudiants de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, il va donc y avoir une rencontre et des équipes mixtes franco sud-africaines. Ce travail ambitieux d'échange est un premier pas pour nous parce que nous voudrions mettre en place un travail d'échange réciproque sur le long terme. Nous voulons en fait mettre en place une démarche « en miroir » où chaque partenaire apporte son expertise et son investissement spécifique. On aurait deux mouvements : les étudiants africains viennent en France et nous aident à réfléchir sur des situations critiques, sur certaines parties de la ville de Toulouse par exemple, et puis les étudiants toulousains travaillent sur les situations critiques de Johannesburg. C'est un principe d'équivalence des regards dans lequel les coopérations ne sont pas en sens unique, allant de l'expert vers le demandeur, mais au contraire en dialogue, dans un schéma aller-retour d'expertise. Nous avons en effet nous aussi à apprendre de cette incroyable énergie inventive que possède l'Afrique, c'est certain.
 À commencer peut-être par apprendre ceci : il ne faut pas démolir ou bien penser que le logement collectif ce ne sont que des problèmes, parce qu'il y a aussi plein de solutions possibles. Je trouve que c'est le rôle d'un architecte d'être au service des habitants puisque l'architecture pour moi, abrite le vivant sous toutes ses formes. Il faut prendre soin de la vie. Et si l'on ne parle pas de cela de quoi parle-t-on ?

Christophe HUTIN, architecte



Propos recueillis à l'occasion de la conférence organisée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, accueillie par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées en janvier 2010

L'ORDRE ET SES ACTIVITES

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

- Mairie de Francoulès – aménagements pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie et création d'un atelier municipal (46)

Difficulté : note méthodologique demandée précisant « comment le candidat compte aborder ces différents aménagements sur la commune de Francoulès afin de répondre aux objectifs demandés et reformulera les points importants du programme ». Prestation jugée lourde par rapport à l'enjeu de la consultation et non rémunérée.

Réponse : la note méthodologique doit permettre d'apprécier la valeur technique de l'offre et ne représente pas une prestation en elle-même. Il n'est demandé ni échantillons, ni maquettes ou prototypes comme cité dans l'article 49 du Code des Marchés Publics qui pourrait donner droit à une prime si effectivement il y avait un investissement significatif.

- Mairie de Saint-Nicolas de la Grave – réhabilitation et extension du groupe scolaire (82)

Difficulté : demande d'une « note méthodologique pour répondre au programme », en procédure d'appel d'offres ouvert, constituant une demande de prestations de services intellectuels devant être rémunérées.

Réponse : le mandataire choisit de maintenir la consultation sans rémunération, au risque de recours éventuels.

- SDIS de l'Aveyron – construction du centre de secours de St Chély d'Aubrac et de Capdenac Gare (12)

Difficulté : critère unique de sélection des offres : prix le plus bas, ce qui est inadéquat au marché de maîtrise d'œuvre. Cette méthode encourage incidemment le dumping.

Réponse : tous les candidats ont fourni des références, compétences et moyens satisfaisants, « aucun critère supplémentaire » à celui du prix n'aurait changé le résultat de la consultation. Cette réponse n'étant pas satisfaisante, un nouveau courrier a été adressé le 14 octobre au SDIS de l'Aveyron insistant sur le fait que le critère unique du prix le plus bas est contraire à l'exigence de qualité.

- Mairie de Toulouse – marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la Maison Eclésiastique dite « Maison Saint-Pierre pour y installer la Maison Nougaro » (31)

Difficulté : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'apparentant à une mission de maîtrise d'œuvre.

Réponse : les plans, pièces écrites et estimations étaient demandées pour des missions d'AMO et ne concernaient pas la conception du projet architectural. Par ailleurs, la consultation a été annulée.

- Commune de Mouchan - réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs (32)

Difficulté : remise d'une « note méthodologique d'intervention » non définie qui suscite un problème d'interprétation et une difficulté quant à l'égalité de traitement.

Réponse : Il n'y a pas de remise de prestation donc aucune prime ne sera versée ; il n'y a pas d'atteinte à l'égalité de traitement car tous les candidats ont accès au programme. Ils envisagent néanmoins de ne plus désormais demander de « note méthodologique », mais une « lettre de motivation ». Réponse non satisfaisante donnant lieu à un courrier complémentaire.

- Mairie de Tournefeuille - rénovation du foyer Panouse - l'Escale (31)

Difficulté : augmentation très importante de l'enveloppe prévisionnelle (400%) sans nouvelle consultation.

Réponse : l'augmentation résulte d'une modification substantielle du programme, intervenue après la phase de candidature et avant la remise des offres. Cette réponse étant insatisfaisante, le bureau de contrôle de légalité a été saisi.

- ICF d'Atlantique SA d'HLM - construction de 90 logements collectifs et d'un local associatif de plus de 800 m2 à Toulouse (31)

Difficulté : remise d'esquisse non rémunérée.

Réponse : le terme « esquisse » désignait ici une « présentation succincte d'idées générales et de lignes directrices correspondants à un projet », la remise de cette présentation est demandée aux quatre candidats retenus et sera rémunérée.

- Communauté de communes Hers et Garonne - aménagement paysager de l'esplanade du centre ville de Saint Jory (31)

Difficulté : demande de remise d'un « mémoire justificatif et explicatif » correspondant à une proposition détaillée de l'aménagement ; un plan d'aménagement projeté ; un détail explicatif de l'aménagement projeté ; un estimatif chiffré du projet d'aménagement paysager.

Réponse : annulation de la procédure de consultation.

Elections ordinales et bilan d'activités

Le Conseil vient d'être renouvelé par moitié depuis le 15 septembre 2010 et le nouveau Bureau a été constitué le 29 septembre. A l'issue du mandat qui vient de s'achever, il est temps de dresser un bilan des diverses missions et actions menées.

La première grande mission qui occupe une part très importante du temps des conseillers est la mission de **représentation de la profession** dans la vie économique de tous les jours. Il s'agit de :

- représenter la profession auprès des instances politiques et des administrations
- dialoguer avec les partenaires économiques
- fédérer les partenaires de la culture architecturale en Midi-Pyrénées
- mener des actions de lobbying de proximité auprès des élus, députés et sénateurs, candidats aux élections européennes (directive services, PPP, loi Boutin...)
- promouvoir la profession lors de manifestations (Salon Maison Bois, Semaine Nationale de l'Architecture...)

Dans le cadre de sa mission de **gestion de la profession**, le Conseil a :

- assuré la Tenue du Tableau qui a subi une réforme depuis le 1^{er} janvier 2010 (voir article ci-dessous)
- procédé au contrôle de l'obligation d'assurance professionnelle des architectes et des sociétés d'architecture (En 2009, le Conseil a adressé 230 relances aux architectes et 91 aux sociétés d'architecture. Cette année, le Conseil a adressé 798 relances aux architectes et 207 aux sociétés d'architecture)
- mis en place les procédures de suspension – radiation pour défaut d'assurance

La mission de **défense de la profession** est une mission importante qui occupe une grande partie du temps du service juridique et des conseillers en charge de ces questions. Le Conseil a ainsi :

- veillé au respect de la déontologie (En 2008 : 21 poursuites ont été engagées dont 18 pour défaut d'assurance, 3 pour non respect de la loi et du code des devoirs professionnels. En 2009 : 6 poursuites ont été engagées dont 5 pour défaut d'assurance, 1 pour non déclaration des liens d'intérêt. Les sanctions prises vont du simple avertissement à une suspension du droit d'exercer pouvant aller de 3 mois à 3 ans, et, dans les cas graves, à la radiation définitive du Tableau)
 - réglé plus de 70 dossiers de litiges durant la seule année 2009, envoyé près de 500 courriers et organisé 14 sessions de réunions de la Commission des Litiges et des Pratiques Professionnelles
 - initié de nombreuses démarches de poursuite pour usurpation du titre d'architecte
- Il est intervenu aussi dans les procédures de redressement et liquidation judiciaires des architectes et sociétés d'architecture. Entre 2006 et 2009, le Conseil a été appelé sur 34 procédures collectives dont 24 redressements et 10 liquidations judiciaires.

Nouvelle présentation du Tableau des Architectes

L'Institution Ordinale a engagé une réforme du Tableau. L'annuaire des architectes en ligne sur le site de l'Ordre (www.architectes.org) a donc fait peau neuve afin de permettre au public d'être mieux informé sur les différents modes d'exercice et champs d'activité des architectes. Désormais, le Tableau dispose de deux entrées distinctes :

- l'une qui concerne les architectes ou sociétés d'architecture habilités à établir les projets architecturaux pour des permis de construire sous leur propre responsabilité et justifiant à ce titre d'une assurance professionnelle personnelle
- l'autre, qui concerne les architectes exerçant une autre activité qui ne leur permet pas d'établir de tels projets sous leur propre responsabilité

La distinction de ces deux rubriques n'entrave en aucune manière la recherche puisqu'une requête sur l'une des deux rubriques affiche aussi, en complément le cas échéant, les résultats de l'autre rubrique.

Déclaration des formations en ligne

Rappel : le nouveau formulaire de déclaration est en ligne.

Chaque architecte ayant suivi une formation en 2010 est invité à enregistrer ses formations sur le site www.architectes.org dans son « espace architectes ».

Pensez donc à le faire !

Concernant les **actions**, dont certaines s'inscrivent dans la continuité de celles initiées par l'équipe précédente, elles sont nombreuses et les conseillers s'y consacrent pleinement :

- les Rendez-Vous de l'Architecture, rendez-vous incontournable de la profession et de ses partenaires
- les Rencontres Départementales de l'Architecture dont le thème des dernières était « la réhabilitation » (voir article paru page 16 dans le dernier numéro de Plan Libre)
- le Comité Scientifique pour la sauvegarde des Archives d'Architecture, d'Urbanisme et du Paysage en Midi-Pyrénées - l'Interrégion Grand Sud qui compte aujourd'hui 9 régions et dont le but est d'échanger et mutualiser les informations, les expériences, mener des actions conjointes, prendre des positions communes sur certains dossiers ...
- le partenariat Ordre / La Dépêche : depuis avril 2009, une rubrique hebdomadaire « Les Jeudis de l'Architecture » a été lancée par La Dépêche dans laquelle sont traités aussi bien des projets d'aménagements en cours que des projets en chantier ou des réflexions qui restent à mener
- les matinées juridiques dont les premières sessions ont traité des contrats de marchés privés et des marchés publics
- le groupe de travail sur les procédures adaptées dont l'objectif est la réalisation de fiches à l'intention des maîtres d'ouvrage publics
- la réflexion menée en concertation avec l'Aimp et la Ville de Toulouse sur la réactualisation de la Charte Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre qui sera ensuite déclinée vers les autres grands donneurs d'ordre de la région
- le rapprochement Ordre / Syndicats de Midi-Pyrénées pour mener des actions communes : dumping des honoraires, manifestations dans le cadre des Rencontres Départementales, ...

Enfin, une des actions phares de ce mandat, qui occupe également une grande partie du temps de travail de notre service juridique et des membres du Bureau, est la « **veille sur les marchés publics** », dont l'utilité est quasi unanimement reconnue par la profession.

Ce bilan n'est pas exhaustif mais vous permettra de mieux appréhender tout le travail réalisé par les conseillers.

Le nouveau Conseil fraîchement élu, dont ci-dessous la nouvelle composition, a donc du « pain » sur la planche pour ces trois années à venir !

Nouvelle composition du Conseil

Président : Vincent Defos du Rau (31)
Vice-Présidents : Louis Kieken (82) et Gilles Taulier (82)
Secrétaire Général : Philippe Cirgue (31)
Treasorier : Marc-Paul Zavagno (31)

Membres : Pierre Bonnard (31) - Julie Bouché (46) - Patrick Cayrou (12) - Danièle Damon (31) - Michèle de Hoym de Marien (31) - Philippe Gonçalves (31) - Jean Larnaudie (31) - Stéphane Lopez (31) - Bernard Luga (31) - Reine Sagnes (81) - Nicolas San (31) - Olivier Sanchez (09) - Bernard Voinchet (65)

Assurance professionnelle des architectes et sociétés d'architecture

Au cours du 1^{er} semestre 2010, le Conseil a été contraint de :

- suspendre 3 architectes
- suspendre 2 sociétés d'architecture
- radier 2 architectes

Il est rappelé qu'après avoir mis l'architecte (ou la société d'architecture) en demeure de produire son attestation d'assurance et à défaut de régularisation, le Conseil est dans l'obligation de le (la) suspendre puis de le (la) radier.

C'est pourquoi, votre attention est à nouveau attirée sur la **gravité des conséquences** attachées à cette procédure.

FORMATION

Dématérialisation des appels d'offres (*)

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et pour les procédures formalisées, il n'est plus possible de refuser des réponses sous forme électronique. A terme, c'est toute la chaîne des appels d'offres qui sera dématérialisée et les projets de directives européennes vont également dans ce sens. De plus en plus de maîtres d'ouvrage publient leurs dossiers de consultation sous forme électronique ce qui est fort apprécié des entreprises. Les réponses sous forme électronique sont encore peu nombreuses mais quand les entreprises ont sauté le pas, elles privilégient cette formule car elles y trouvent de nombreux avantages.

Les architectes sont concernés d'une part, lorsqu'ils répondent à des consultations relatives à des prestations de maîtrise d'oeuvre et d'autre part, lorsqu'ils aident la personne publique à constituer le dossier de consultation des entreprises. Cette formation s'adresse donc aux architectes et au personnel administratif des agences chargé de la constitution de DCE et de la préparation de réponses aux appels d'offres.

Elle traite des bases juridiques et techniques puis des pratiques : Code des Marchés Publics et décrets d'application ; technologies et solutions pour signer électroniquement un document, vérifier une signature électronique, chiffrer/déchiffrer un document ; usages du certificat de signature électronique ; revue des formats de fichiers ; panorama des principales plates-formes de dématérialisation du marché ; bonnes pratiques relatives à la préparation des pièces d'un DCE électronique.

Une grande partie de la formation est dédiée à des exercices pratiques avec plusieurs plates-formes du marché. Avec l'une d'elles, des jeux de rôles permettent aux stagiaires d'expérimenter toutes les étapes du processus de dématérialisation, de la préparation d'un DCE à l'ouverture des plis reçus sous forme électronique.

Bernard Ferriès, Docteur de troisième cycle, Directeur général du Bureau d'études et de conseil Laurenti, Maître assistant en informatique à l'ENSA Toulouse, Coordonnateur du chapitre francophone de l'IAI, association internationale qui a spécifié les IFC

* 1 jour de formation, 2 décembre 2010, 200 euros Net de taxes
CIFCA – ENSA de Toulouse

Outils et méthodes pour le diagnostic en accessibilité (*)

La loi du 11 février 2005, impose aux plus des 330.000 ERP gérés par les collectivités locales et l'Etat de **réaliser un diagnostic accessibilité avant le 1^{er} janvier 2011** (décret du 27 mai 2006), puis de **répondre aux exigences et aux normes d'accessibilité en 2015**. Tous les **ERP neufs** ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire à partir du 01/01/2007 sont concernés par la nouvelle réglementation.

La formation qui vous est proposée sur deux jours, les **2 et 3 décembre 2010**, par **Andréas Christodoulidès**, architecte DPLG, expert en matière d'accessibilité et intervenant à l'ENSA de Toulouse vous permettra de :

- faire le point sur la réglementation et détecter les obstacles architecturaux,
- savoir déceler les différentes situations de handicap,
- acquérir les principes techniques ainsi qu'une méthodologie afin de réaliser un diagnostic en accessibilité pour les projets d'aménagement ou de "mise aux normes" de bâtiments existants,
- savoir répondre par des aménagements adaptés aux différentes difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap.

Andréas Christodoulidès, architecte DPLG, expert en matière d'accessibilité, intervenant à l'ENSA de Toulouse

* 2 jours de formation, 2 & 3 décembre 2010, 400 euros Net de taxes, CIFCA – DRAC Toulouse

Calendrier des formations ouvertes à partir de novembre 2010
Inscriptions, informations et programme : www.polearchinformation.org
Pôle-Cifca - 83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31106 Toulouse - Tél : 05 62 11 50 63

Libellé de la formation

Dates

Organisme et lieu de formation

Coût pédagogique

Colloque de formation continue : Le bâti existant et le patrimoine face aux nouvelles exigences 2 jours de formation	La Rochelle : 4 & 5 novembre 2010	CIFCA - ENSA de Toulouse et CNEAF ***	550 euros Net de taxes
Approche de la programmation architecturale (*) 2 jours de formation	18 & 19 novembre 2010	CIFCA - ENSA de Toulouse	400 euros Net de taxes
Réhabilitation et le diagnostic technique du bâti (*) 4 jours de formation	25 & 26 novembre, 9 & 10 décembre 2010	CIFCA - ENSA de Toulouse et MC Formation Blagnac	1200 euros Net de taxes
Formation OPC 2 modules de 2 à 3 jours de formation chacun	Module 1 : Nouvelle pratique professionnelle de la mission OPC - 16 & 17 décembre 2010 Module 2 : Gestion de Projet et planning PERT avec MS PROJECT - 17, 18 & 19 novembre 2010	MC Formation Blagnac	660 euros Net de taxes 1190 euros Net de taxes
Fabrication du paysage et de la ville durables 2 à 3 jours de formation par module	Module 1 : 26 & 27 novembre 2010	CIFCA - ENSA de Toulouse	400 euros le module Net de taxes
Cycle de 6 conférences sur les équipements sportifs : de leur programmation à leur réalisation (**) - 1 jour par conférence	26 novembre 2010 - Thème : Les équipements sportifs, frein ou vecteur du développement durable ? Dates des prochains thèmes : 25 mars 2011 / 27 mai 2011	CIFCA - ENSA de Toulouse et CNFPT	40 euros par conférence - Net de taxes Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) 10 euros/conférence
Concevoir, construire et rénover basse consommation Atelier 1 : 2 jours de formation Atelier 2 : 6 jours de formation	A partir de 2011 - Atelier 1 : Initiation à la conception bioclimatique de bâtiments écologiquement durables / Atelier 2 : Concevoir, construire et rénover en Midi-Pyrénées. Méthode et conduite d'opération	Envirobot - ENSA de Toulouse	Atelier 1 : 520 euros Net de taxes Atelier 2 : 1560 euros Net de taxes
Optimisation de la qualité environnementale des bâtiments. L'outil Cocon - 2 jours de formation	A partir de 2011	Envirobot - ENSA de Toulouse	520 euros Net de taxes
De la programmation à la réalisation des équipements sportifs (**) - Formation complète 2011 : 20 jours de formation, dont le cycle de conférences, 2 voyages d'études nationaux et 4 jours de voyage international	Début de la formation en janvier 2011 Modules de 4 jours comprenant chacun une conférence (les jeudi soirs), totalisant 5 modules de formation	CIFCA - ENSA de Toulouse et CNFPT	3200 euros Net de taxes Possibilité de s'inscrire à un seul module
Formation de coordination SPS, niveaux 1 & 2 Stage niveau 1 : 15 journées en 3 séances Stage niveau 2 : 12 journées en 3 séances	Niveau 1 : 17 au 21 janvier, 31 janvier au 04 février, 14 au 18 février 2011 / Niveau 2 : 17 au 21 janvier, 31 janvier au 04 février, 14 et 15 février 2011	MC Formation Blagnac	Niveau 1 : 2200 euros Net de taxes Niveau 2 : 1760 euros Net de taxes

*stage soutenu par la Direction générale des patrimoines

** stage réalisé en partenariat avec le CNFPT

*** Colloque réalisé en partenariat avec le CNEAF (Collège National des Experts Architectes Français)

GYMNASE DE FENOUILLET : LA FAÇADE COMME FILTRE



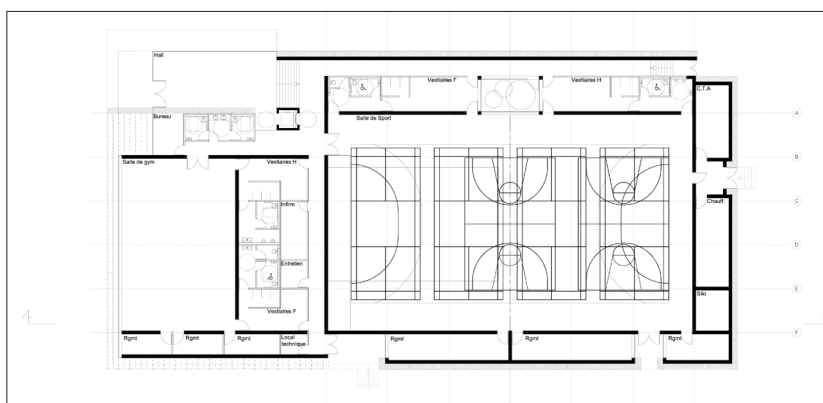
Maître d'ouvrage :
commune de Fenouillet
Assistant Maîtrise d'ouvrage :
Crédit Agricole Immobilier Promotion
Assistant Maîtrise d'ouvrage HQE : **Inddigo**

Architectes : **Laurens & Loustau**

BET TCE : **Beterem Ingénierie**
BET HQE : **Global Ingénierie**
Acousticien : **Gamba Acoustique**
SHON : **1400 m²**
Coût des travaux : **1 710 000 euros**
Concours : **01 juin 2010**
Date de livraison prévue : **mai-juin 2012**

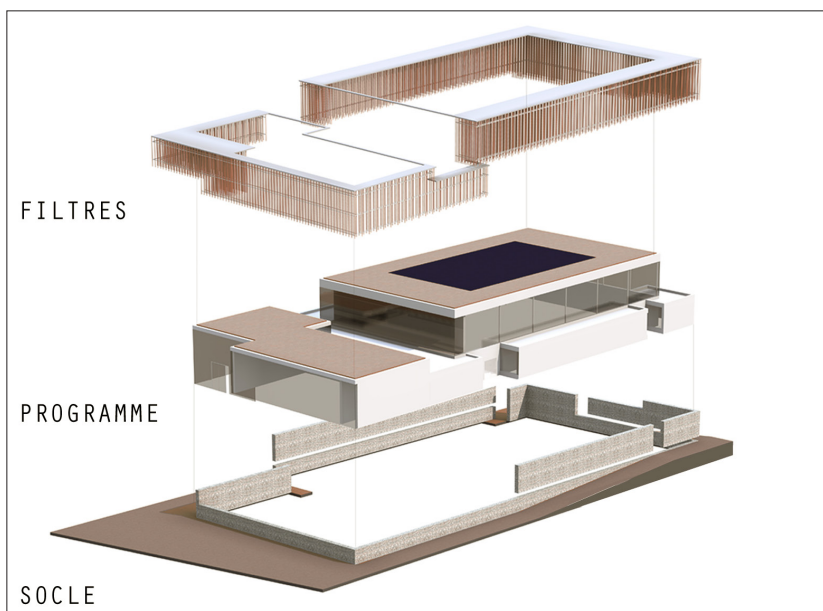
Le nouvel ensemble sportif de Fenouillet, regroupant une salle de sport et une salle de gymnastique, s'implante le long de l'axe piéton venant de la mairie et menant au groupe scolaire et aux futurs terrains de sports, conformément au plan d'aménagement.

A proximité de la voirie, appuyé sur cet axe, le volume amplement vitré du hall guide vers les espaces intérieurs. Sous double hauteur, ce volume revêtu de verre, de galets et de bois, offre un espace chaleureux et attractif. Facilement repérable et identifiable depuis la voirie, il est, dans sa relation avec le parvis, à la fois intérieur et continuité de l'espace public.



Si le hall est un volume au gabarit adaptable, en revanche la salle de sports et la salle de gymnastique respectent des valeurs de dimensions et de surfaces relatives aux pratiques sportives. Les normes liées aux usages ont une forte incidence sur la géométrie spatiale de ces lieux, et il semble difficilement possible de déroger à ces codes pour proposer des volumétries innovantes et offrir des organisations différentes. Dans cet état d'esprit, nous avons choisi dans un premier temps de dissocier les deux grandes salles afin de les rendre remarquables et de fragmenter l'ensemble : volumes de la salle de sport, de la salle de gym, locaux de services et hall sont les composantes lisibles et identifiables du complexe sportif.

Dans un deuxième temps nous proposons de faire oublier l'effet de masse imposante lié aux gabarits réglementaires des salles en travaillant sur la nature de l'enveloppe. Résolument décidés à ne pas succomber à la tentation des habillages de façades convenus composés d'écrans sophistiqués ou bien des vêtements pelliculaires communes, les volumes du bâtiment se devinent derrière une enveloppe subtile composée d'un épais rideau boisé suspendu au dessus d'une paroi robuste.



Au dessus du parvis le rideau boisé devient un couvert : l'extrémité de ses éléments et leur densité créent une nappe couvrant l'entrée et le hall. Cette nappe pourra contenir des éléments techniques et, à la place de certains barreaux, quelques appareils d'éclairage verticaux, type néon, pourront y être intégrés, créant le soir sur l'espace public des effets d'animation lumineuse.

Le socle minéral, à 1,50 m au dessus du terrain naturel, composé de gabions de galets, sert d'assise à tous les éléments du programme, hormis le hall espace transitoire entre l'extérieur et l'intérieur. C'est ce même matériau qui habille les parois des locaux annexes et techniques entourant la salle de sport et renforçant l'effet de socle.

L'organisation intérieure, claire et fonctionnelle, respecte la séquence dégagements / vestiaires / salles de sport. La circulation le long de la façade nord répond à l'attente d'une double entrée, tout en continuant de satisfaire cette séquence. A l'intérieur de ce système, le patio central apporte la lumière naturelle nécessaire tout en créant un effet de surprise végétale dans cet univers fonctionnel. Un jeu de transparence entre la salle de sport et cette circulation naît de ce dispositif. Un grand soin a été porté à la salle de sport, baignée de lumière tamisée, par l'utilisation du matériau bois autant en parois qu'en plafond pour produire un espace minimal à l'opposé de l'image habituelle du gymnase.

Ce gymnase prend sa force dans une unité de conception et de perception des différents éléments qui le compose autant pour l'intérieur que pour l'extérieur, offrant un nouveau cadre propice à l'épanouissement de chacun de nous susceptible de le pratiquer.



Complément d'informations : dans la rubrique concours du Plan Libre n°85, l'équipe de maîtrise d'oeuvre complète est : Conception / Architecte mandataire : Yves Ballot et Nathalie Franck (école de musique, auditorium et crèche des coteaux) / Architecte du patrimoine : Rémi Desalbres agence ARc et Sites (réhabilitation du château en pôle animation) / Architecte paysagiste : Anouk Debarre Agence Debarre Duplantiers (aménagement du Parc du château de Soule) / Ingénierie / BET Structure : Culos Ingénierie / BET Fluide : Technisphère / Économie de la construction : ECRH / Acoustique : Synesthésie Acoustique

DUMPING-PONG, ADAPTÉ ?

Nombre de papiers ont été écrits sur le dumping pratiqué par les architectes. En dehors des difficultés actuellement rencontrées par ceux-ci pour exercer leur métier, les procédures du code des marchés publics pour sélectionner les architectes ne font qu'accentuer ce sentiment d'injustice qui transparait au cœur des débats du Conseil de l'Ordre.

La procédure la plus décriée est la procédure adaptée. Le fait que le seuil ait été relevé à 193 000 euros HT (pour les marchés des collectivités territoriales) soumet la plupart des consultations de la région Midi-Pyrénées à ce régime.

1. Le seuil

La détermination de ces seuils peut paraître délicate. En effet, la valeur de la rémunération devrait être déterminée par la maîtrise d'œuvre au temps estimé pour l'accomplissement de la mission et ce, en fonction de la connaissance qu'elle aurait du programme concerné et non pas, comme il est d'usage, par l'application d'un pourcentage (lequel ?) sur une estimation des travaux.

Tout le monde sait que cette part estimée de travaux est bien souvent sous-évaluée et il est patent qu'aujourd'hui, les honoraires de la maîtrise d'œuvre le sont également au regard des missions supplémentaires demandées.

Il y a donc à l'évidence un nombre d'opérations lancées selon la procédure adaptée qui n'y seraient pas éligibles si les bases de calcul étaient mieux cernées.

2. Les recommandations

En procédure adaptée, il n'y a pas de remise de prestations obligatoire.

Néanmoins, l'article 74-II du CMP autorise incidemment une telle remise, en prévoyant que dans le cadre d'une procédure adaptée, toute remise de prestation doit donner lieu au versement d'une prime aux candidats. La MIQCP, dans sa fiche Médiations 11-1, rappelle cette possibilité de demande de prestations.

C'est un concours sans être un concours tout en étant un concours ...

En fait, la MIQCP fait des « recommandations » car aucun texte contraignant n'existe sur le sujet, même si l'on croyait avoir lu dans le code des marchés publics qu'en-dessous des seuils, le fait de demander des prestations entraînerait donc une procédure comparable à celle du concours, donc des règles précises.

3. L'appel à candidatures

3.1 Les références

En ce qui concerne les références à présenter, il est quasiment toujours spécifié que le candidat puisse justifier de références dans le domaine exact de l'appel de candidatures, quant aux moyens des candidats on va même jusqu'à exiger un chiffre d'affaires minimum égal à deux, voire trois fois le montant des honoraires de l'opération concernée. Qu'en est-il de l'accès des jeunes à la commande ?

Dans cette « mise en concurrence adaptée », la MIQCP dans un effort louable dit ceci : « ... il est inutile (et même, à certains égards, nuisible) d'accorder trop d'importance à l'infrastructure de l'agence ou aux chiffres d'affaires passés. Une petite équipe attachée à se faire reconnaître professionnellement sera aussi attentive, voire plus imaginative, qu'une grosse structure pour laquelle le maître d'ouvrage ne sera qu'un client parmi d'autres. Il est préférable de s'assurer de l'identité et de la qualité des personnes physiques qui traiteront effectivement l'opération, de leurs références personnelles, en particulier en matière de conduite de chantier ... »

3.2 La composition des équipes

Toujours pour le même type d'opérations, les exigences en matière de constitution des équipes sont de plus en plus surréalistes. On a pu relever la demande de huit bureaux d'études « spécialistes » pour la reconstruction d'un groupe scolaire, cinq pour construire douze logements, autant pour la réalisation de six logements, c'est-à-dire pour 100 000 euros de rémunération pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre !!

Revenons une fois encore sur les recommandations de la MIQCP :

« Pour les opérations modestes ou de moyenne importance, il est inutile d'exiger des équipes pluridisciplinaires pléthoriques. Dans certains cas, une seule compétence pourra suffire (architecture, ingénierie, paysage). Comme pour les procédures formalisées, il ne peut être exigé que des niveaux minimaux de capacités liés et proportionnés à l'objet du marché. »

En tout état de cause, le maître d'ouvrage se limitera à ne demander que ce qui est strictement nécessaire à l'appréciation d'une candidature adaptée à l'enjeu de l'opération. »

4. Les pratiques de la « négociation »

4.1 Prestation ou dialogue ?

La procédure adaptée, au-delà du choix sur références, compétences et moyens, peut glisser vers une négociation lors de laquelle il peut être demandé à deux ou trois équipes présélectionnées de s'installer dans un « dialogue » qui bien souvent va contenir la demande d'une esquisse, voire d'une esquisse+.

On se retrouve alors dans le cadre d'un concours classique, sauf que l'indemnisation des concurrents n'a souvent rien à voir avec ce qui est de règle dans les vrais concours. Consciente de cette réalité, la MIQCP a cru utile de devoir préciser : « ... C'est pourquoi rien ne justifie une indemnisation qui serait inférieure à celle prévue pour les concours, à savoir au moins 80% du prix estimé des études. »

A observer les appels de candidatures et à recueillir les avis d'architectes qui se sont soumis à ces pratiques, on est malheureusement loin des vœux de la MIQCP. Dans sa dernière parution datée d'avril 2010 titrée « Prestations et primes en concours de maîtrise d'œuvre », la MIQCP au chapitre « Sélection sur intention architecturale » recommande à la maîtrise d'ouvrage le contenu du travail qui peut être demandé aux concurrents ; il s'agit de trois formats A3 pour une prime de 2500 euros HT, ce qui implique pour un architecte seul de faire ce travail en ... trois jours !

Certains architectes, même les plus aguerris, fournissent des prestations bien excédentaires à ce qui est demandé. C'est là aussi une forme de dumping, l'équité n'étant pas respectée.

4.2 L'appréciation des remises de prestations

En ce qui concerne l'appréciation de ces prestations, la MIQCP nous dit : « le maître d'ouvrage n'est pas lié par l'obligation de désigner un tiers de maîtres d'œuvre. Toutefois, afin de nourrir le débat architectural, la MIQCP recommande la participation d'un ou deux maîtres d'œuvre indépendants du maître d'ouvrage, choisis pour leurs qualités pédagogiques et leur objectivité. Cette commission assistera le maître d'ouvrage tant en phase de sélection des concurrents qu'en phase d'analyse des projets. »

On peut comprendre que le législateur ait souhaité avec les procédures adaptées libérer les donneurs d'ordre de la lourdeur des anciennes procédures du CMP, mais il est clair qu'aujourd'hui, les architectes et l'ensemble de la maîtrise d'œuvre pâtissent de ces procédures lourdes et totalement aléatoires. Il serait temps d'introduire dans ce type de consultation autre chose que les « recommandations de la MIQCP » et d'imposer un cadre strict à cette notion de « procédure adaptée », faute de quoi l'attribution des marchés renouera avec des critères non objectifs, l'architecture n'y gagnera rien et la maîtrise d'œuvre s'enfoncera inexorablement dans la misère.

5. Quels pourraient être les outils ?

Il est régulièrement demandé une note méthodologique et un chiffrage des prestations.

5.1 Le mode opératoire

Le maître d'ouvrage devrait, parmi les candidats, sélectionner entre trois et cinq équipes qui, seules, seront admises à participer aux négociations. Cela permet de limiter l'énergie des candidats dans l'élaboration des dossiers de réponse, limiter celle des examinateurs à étudier les différents dossiers et enfin limiter le papier dépensé, quel développement durable !

5.2 La note méthodologique

Pour que la note méthodologique ait un quelconque intérêt, il est indispensable que le maître d'ouvrage définisse précisément ses attentes.

La note méthodologique doit être la suite logique d'une réflexion commune sur le sujet. Le travail d'architecte n'est pas un travail solitaire. Nous ne pouvons être jugés sur une réflexion unilatérale en espérant que notre point de vue rejoindra celui du commanditaire et surtout que les éléments développés répondent à l'attente de celui-ci.

Le maître d'ouvrage pourrait proposer un cadre de cette note méthodologique afin de préciser les questions qui lui paraissent essentielles par rapport au sujet et limiter les réponses à deux pages A4.

5.3 La rémunération

L'évolution de la rémunération fait que les architectes scient la branche sur laquelle ils sont perchés.

Pourquoi les maîtres d'ouvrage ne pourraient-ils pas constituer un mini-jury, comme le recommande la MIQCP (4.2) afin de juger les compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur les références et la note méthodologique (5.1) et, après décision, ouvrir l'enveloppe de la proposition de rémunération comme cela se pratique dans le cadre des concours ?

Plusieurs maîtres d'ouvrage rapportent que les notes méthodologiques remises présentent toutes une valeur équivalente et que le jugement sur le % d'honoraires apparaît comme le plus juste et surtout le moins susceptible de recours.

Cela démontre que ce travail « d'accouchement » de la note méthodologique est ignoré et que nous sommes jugés aux points.

Les honoraires représentent environ 5% du coût global du projet. La différence de proposition d'honoraires représente peu par rapport à ce coût global mais beaucoup pour la disponibilité de la maîtrise d'œuvre en vue du suivi des études, du respect du budget du maître d'ouvrage, du temps passé sur le chantier, seule garantie pour une bonne réalisation des travaux et enfin du bon achèvement des ouvrages.

Il est indispensable que les architectes se réveillent, n'acceptent plus ces incohérences comme une fatalité. Nous avons fait une formation de minimum 6 ans, prolongeons cet apprentissage par la formation continue. Il est de notre responsabilité de démontrer notre savoir-faire, de poursuivre notre rôle de conseil auprès de nos maîtres d'ouvrage en totale confiance et assurer plus sereinement notre participation dans la construction de la ville et du bon vivre.

Danièle Damon, architecte